



COMMUNE DE DOURGNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 3 avril 2023
N° 20230403DL33

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 12

Date de la convocation : 28/03/2023

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à 19h00,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire,

Présents : Mme COUGNAUD Dominique, Maire.
 Mme BOURDIN Danielle, Adjointe.
 Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, LANDESSE Corinne, MONTAGNE Isabelle,
 MM. MONTAGNÉ Patrick, POIREL Stéphane, BEILLARD Adrien, Conseillers.

Excusés : Mme DIOT Stéphanie (Pouvoir à Mme FOURNES), Mme TERRAL Patricia (Pouvoir à Mme COUGNAUD), M. COLLOT Adrien (Pouvoir à M. BEILLARD)

Absents : M. BARTOLO Thibaut

Secrétaire de séance : Mme HERNANDEZ Gisèle, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

La commune de Dourgne apporte son soutien financier aux associations pour les aider à pérenniser et développer leurs activités, à mener des projets, mettre en place de nouvelles actions ou événements. Elle le fait sur la base des dossiers de demande de subvention reçus, en tenant compte notamment de facteurs tels que le niveau d'activités des associations, l'accès des publics les plus larges aux actions proposées, leur contribution à l'animation du village, etc.

Madame le Maire fait part à l'assemblée des différentes demandes adressées à la commune :

- AAPPMA DOURGNE : demande d'attribution d'une subvention de 833.56 € dans le cadre de l'organisation de la Bourse au Matériel de Pêche
- AAPPMA DOURGNE : demande d'attribution d'une subvention d'aide au fonctionnement de l'Ecole de Pêche
- MJC : demande d'attribution d'une subvention de 200.00 € dans le cadre de l'organisation de la soirée « jeunes »
- BIBLIOTHEQUE DE L'AUTAN : demande d'attribution d'une subvention d'aide au fonctionnement
- LES AMIS DE LA GENDARMERIE DU TARN : demande d'attribution d'une subvention d'aide au fonctionnement
- LES SAISONS DE LA VALLEE : demande d'attribution d'une subvention d'aide au fonctionnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

ACCORDE les subventions suivantes :

- AAPPMA – Ecole de Pêche - 22 enfants et jeunes de moins de 18 ans * 55.00 €..... 1 210.00 €
- MJC 200.00 €
- BIBLIOTHEQUE DE L'AUTAN 800.00 €

- LES SAISONS DE LA VALLEE 200.00 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



Dominique COUGNAUD

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.